

tentés de déparer nos rues et nos boulevards; ils avaient encore bouleversé les catacombes, pour y établir des fourneaux de mine reliés entre eux par des fils électriques et destinés à anéantir la plus grande partie de la rive gauche.

Une visite minutieuse vient d'y être faite par les soins des ingénieurs du service des carrières: toutes les galeries en ont été explorées, et tous les points qui ont paru offrir des dangers d'éboulement ont été immédiatement étayés et seront pourvus de solides piliers de soutènement.

Près de 150,000 francs vont être ainsi enfouis dans les entrailles de la terre.

L'Autographe d'aujourd'hui a publié un document du plus haut intérêt, dont le signataire est M. Ordinaire, député impérial et censuré du Rhône. Cette lettre, adressée à un certain Combatz, qui fut pendant quelques jours directeur du télégraphe de la Commune, détermine non pas seulement les préférences de M. Ordinaire, qui sont connues, mais ses complaisances pour l'insurrection du 18 mars. Comme le fait remarquer M. Alfred d'Aunay, la lettre est datée, le 26 mars, de Mâcon, où se trouvait alors l'amiral Penhoat, chargé de licencier l'armée garibaldienne; et, au-dessous de sa signature, M. Ordinaire énumère soigneusement ses titres de président du comité radical de Mâcon et d'ex-capitaine d'état-major général de Garibaldi. Comme il le dit, d'ailleurs lui-même, cette lettre a besoin d'être lue entre les lignes. Toutefois on peut deviner que beaucoup de garibaldiens en disponibilité avaient été dirigés sur Paris.

Mon cher Combatz, Je t'adresse le citoyen Popérat, commis des postes; tu peux te confier complètement à lui. Fais-moi parvenir des nouvelles.

Le gouvernement de Versailles use des moyens de la réaction à toutes les époques; tromper la province avec Paris, et Paris avec la province.

Je compte sur toi pour me renseigner exactement. J'ajoute ceci: c'est que la province a suivi et est toute prête à suivre encore le mouvement de Paris; mais elle hésite en présence des noms inconnus du comité. Les députés de Paris ne prenant pas la tête de l'insurrection.

Je t'écris à la hâte. Comprends entre les lignes. Ici, à Mâcon, tout va bien au point de vue révolutionnaire: conseil municipal, garde nationale sont avec nous contre l'Assemblée. Les enrôlements contre Paris dans la province entière ne réuniront pas 500 hommes.

A toi de cœur.

F. ORDINAIRE.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 2 h. 40. Pas d'incident sur le procès-verbal.

Député par M. Buisson d'une proposition tendant à faire ouvrir par l'Assemblée nationale une souscription publique dont le produit sera affecté à la libération du territoire. L'urgence demandée est déclarée.

Est validée sans débat l'élection de M. Brille, dans l'Isère.

Député par M. d'Audiffret-Pasquier d'une proposition ayant pour objet la nomination d'une commission qui serait chargée d'ouvrir une enquête générale sur la situation des classes ouvrières en France. L'auteur de la proposition insiste sur les devoirs qui incombent à nos classes dirigeantes de résoudre un problème dont la solution préoccupe à juste titre les pays qui nous avoisinent, l'Angleterre notamment. Il demande l'urgence. Un membre à gauche sollicite une explication sur ce que le duc d'Audiffret-Pasquier entend par ces mots: classes dirigeantes. Le duc d'Audiffret-Pasquier s'abstient de répondre. L'urgence est déclarée.

Reprise de la discussion du projet concernant la marine marchande.

M. Baucarne-Leroux développe, sur l'art. 1<sup>er</sup>, un article additionnel ayant pour objet d'exempter de la surtaxe de pavillon le guano importé par bâtiments étrangers. L'agriculture française ne se plaindra pas de cet amendement, soit dit sans jeu de mots. Au reste, c'est dans l'intérêt même de l'agriculture que M. Baucarne-Leroux est venu parler.

La commission, par l'organe de M. Ancecl, déclare ne pas s'opposer à l'amendement.

M. Tolain constate que l'art. 1<sup>er</sup> est à peine voté et que déjà les demandes d'exception se produisent. Aujourd'hui, c'est pour le guano qu'on réclame; demain ce sera pour le charbon; après-demain pour le blé, et ainsi de suite. Mieux valait, en vérité, ne pas s'engager dans la voie funeste de la surtaxe de pavillon.

M. Richier défend, à son tour, le guano. M. Ancecl répète que la commission ne s'oppose pas à l'amendement. En ce qui concerne le charbon, il demeure entendu qu'il sera affranchi de tous droits.

M. de Chaudordy objecte incidemment que les traités de commerce existants rendront la loi parfaitement inexecutable.

L'amendement Baucarne-Leroux est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Vient donc enfin une question devant laquelle tous les partis consentent à faire la fustion et à abdiquer momentanément leurs dissentiments et leurs rancunes! C'est au guano que nous devons ce miracle.

Adoption de l'article 2.

M. Rouvier développe un amendement tendant à inscrire, en faveur des céréales, une exception analogue à celle qui vient d'être accordée au guano. L'orateur invoque, à l'appui de son amendement, la nécessité du pain à bon marché.

M. de Tillancourt combat l'amendement qui, suivant lui, va directement contre son but.

Réplique de M. Rouvier.

Contre-réplique de M. de Tillancourt.

Le gouvernement, par l'organe de M. Victor LeFranc, déclare repousser l'amendement, comme tendant à détruire l'économie de la loi. On a invoqué, en faveur des céréales, le vote en faveur du guano. Ce sont les deux questions sans connexion.

Mais ferez-vous dans les années de disette? s'écrie une voix à gauche.

Le ministre de l'agriculture répond que le gouvernement fera alors pour l'alimentation publique ce qu'ont fait tous les gouvernements antérieurs.

M. Ganivet vante les bienfaits de la liberté commerciale, notamment en ce qui concerne le commerce des céréales. Il redoute que la surtaxe que le projet veut faire peser sur celles-ci, ne soit un acheminement de l'échelle mobile de fâcheuse mémoire.

M. Bethmont, à son tour, appuie énergiquement l'amendement Rouvier. Si cet amendement n'est pas adopté, qu'arrivera-t-il? On aura ruiné Marseille au profit de Gènes. C'est en vain que les auteurs et les partisans du projet essayent d'en écarter toute idée de protection et d'échelle mobile. La protection mise à la porte rentre par la fenêtre. En d'autres termes, elle renait sous une autre forme et sous un autre nom. Qu'importe qu'un article soit taxé comme matière première ou qu'il le soit comme fret? N'est-ce pas la même chose?

M. Puyou-Quertier, ministre des finances, essaie de réparer la brèche faite par M. Bethmont à l'art. 2. Il déclare que l'alimentation publique n'est pas ici en cause. Qu'est-ce, en effet, au point de vue de l'alimentation, qu'un droit de 70 centimes par cent kilos? Quel est d'ailleurs le résultat de cette liberté commerciale qui trouve de si ardens défenseurs? Ceux qui l'ont inaugurée avaient promis à bon marché et la paix inaltérable. Or, la vie est chère, et nous n'avons pas échappé au téau de la guerre. Il est inexact de prétendre que le projet tend à ressusciter l'échelle mobile. Il n'a pas d'autre but que celui de restituer à notre marine marchande un fret qui lui est enlevé aujourd'hui par la concurrence étrangère. En même temps il protège l'intérêt de notre population agricole, c'est-à-dire d'une population qui ne compte pas moins de 24 millions d'âmes.

M. Clapier répète après M. Bethmont, que le projet enrichira Gènes aux dépens de Marseille. Autre grief. Le gouvernement avait protesté de son désir de ne pas gêner la propriété foncière, et il veut gêner le blé. N'y a-t-il pas une contradiction flagrante. Ce n'est pas tout. Le projet livrera toute la Méditerranée à l'influence russe qui déjà n'y est que trop prépondérante.

M. Benoist-d'Azy proteste contre l'introduction dans le débat de question qui lui sont étrangères.

Que viennent faire ici l'échelle mobile, l'alimentation, etc.? L'orateur pose aussi la question de savoir si la surtaxe du projet veut frapper les céréales est de nature à ruiner notre commerce dans la Méditerranée. Il va sans dire que l'orateur se déclare pour la négative.

M. Rouvier essaie de répliquer quelques mots, mais l'Assemblée prononce la clôture.

Un scrutin l'ouvre sur l'amendement Rouvier. Il est repoussé par 353 suffrages contre 89.

Est également sacrifié un amendement de MM. Ducaure, Mangui et Flotard tendant à excepter de la surtaxe toute une série d'articles, tels que le minerai, le charbon de bois, etc.

Sur l'article 3, devenu l'article 4, par suite de l'adoption de l'amendement Baucarne-Leroux, M. Lucet développe un amendement qui proclame le maintien de l'assimilation de l'Algérie avec la France, au point de vue du régime douanier.

M. Ancecl, au nom de la commission, déclare que l'Algérie ne saurait être traitée autrement qu'un département français. En conséquence, il propose une modification de rédaction qui donne satisfaction à M. Lucet.

M. Varnier demande le renvoi de l'art. à la commission.

MM. Puyou-Quertier et Casimir Périer s'opposent au renvoi.

Le renvoi n'est pas ordonné. L'art. 4 est adopté.

Député par M. Delsol du rapport de la commission compétente sur la question concernant la dénonciation des traités. La séance est levée à 5 h. 40.

Nous croyons devoir reproduire en dehors de notre compte-rendu ordinaire de la séance de l'Assemblée, la proposition de M. Baucarne-Leroux, tendant à repousser la surtaxe sur les guanos:

M. BAUCARNE-LEROUX.—Messieurs, l'amendement que j'ai l'honneur de présenter avec nos collègues, a pour effet d'ajouter à l'article 1<sup>er</sup> de la loi sur la marine marchande un article additionnel que vient de lire M. le président, et dont je vous rappelle les termes:

« Toutefois, les surtaxes édictées par le présent article ne seront pas applicables aux guanos. »

M. TOLAIN. — Je demande la parole.

M. BAUCARNE-LEROUX. — En agriculture, messieurs, l'engrais c'est la matière première... (On rit.) la matière fertilisante; sans engrais, pas de récolte, l'abondance des engrais amène l'abondance des récoltes. Ce que nous vous demandons aujourd'hui a été de tout temps réclamé par toutes les sociétés agricoles de France; à toutes les époques elles se sont élevées contre les surtaxes du guano et des droits. L'importation du guano se chiffre par 95,000 tonnes, dont 30,000 par navires français et 65,000 par navires étrangers, à 20 fr. le tonneau, ce qui équivaudrait à une surcharge pour l'agriculture de 1,300,000 fr.

Nous pensons, messieurs, que l'agriculture a été assez éprouvée dans ces derniers temps. Elle aussi, comme l'industrie, a besoin d'être protégée pour soutenir la concurrence. La consommation augmente chaque année, et la production ne suit pas la même progression; l'écart qui existe est considérable, puisque l'importation des produits agricoles se chiffre par 570 millions de francs.

Nous avons donc le devoir de faire tous nos efforts pour augmenter notre production nationale et faire face à nos propres besoins, afin que nous ne soyons plus obligés de porter à l'étranger notre argent.

Je ferai remarquer à l'Assemblée que les bâtiments qui servent au transport des guanos ne peuvent être employés à d'autres usages, à cause de leur état d'infection.

Par ces considérations, je demande à l'Assemblée de repousser la surtaxe sur le guano.

J'espère que la commission, comme le Gouvernement, ne s'y opposeront pas. (Très bien! très bien!)

## Procès-Verbal

D'une réunion tenue le 20 janvier 1872

AU GRAND-HOTEL A PARIS

Par les délégués de Bordeaux, St-Etienne, Lodève et Roubaix

Les délégués offrent la présidence à M. Funck, négociant à Roubaix, et prient M. Paul Scrépel, aussi négociant à Roubaix, d'être leur secrétaire.

M. Funck, président, dit qu'il faut rendre grâce à Dieu qui gouverne et protège la France! car, dit-il, le vote de la Chambre reposant le droit sur les matières premières, nous

a préservés d'un grand danger et peut-être d'un immense et irréparable désastre. Il est d'avis qu'il faut être modeste dans notre victoire et ne pas nous en enorgueillir. C'était la lutte du passé contre l'avenir et la France a prouvé qu'elle ne voulait pas reculer. Il développe ensuite les avantages de l'union de tous les intérêts commerciaux et industriels; nous avons, ajoute-t-il, prouvé notre vitalité; c'est un grand succès acquis.

M. Armand Lalande, négociant à Bordeaux, constate l'heureux accord survenu entre le Nord et le Midi de la France et l'appui donné par les représentants de la Gironde au commerce de Roubaix et Tourcoing dans la question du droit des matières premières. Cobden désirait la liberté du commerce en Angleterre et disait que le triomphe de ses principes serait favorable à l'agriculture; à Bordeaux, ajoute-t-il, nous sommes de l'avis de Cobden, partisans de la liberté commerciale, mais non ennemis de l'industrie, et nous pensons que les traités de commerce, sauf quelques froissements passagers, lui ont été favorables.

Il a été peiné en entendant M. Puyou-Quertier, parlant devant l'Europe, dire (ce qui est une erreur grossière) qu'avant les traités, les exportations de nos produits en 1839 excédaient de 500 millions l'importation des produits manufacturés. Où a-t-il puisé ce chiffre? Les états de Douane disent tout le contraire! Il a aussi osé dire qu'actuellement l'importation des produits étrangers était supérieure de 80 millions aux exportations des produits français! Voici la vérité puisée dans le tableau des douanes de 1868 (dernière année): Produits manufacturés de l'étranger (commerce spécial) introduits en France: 237 millions (officiel). Produits de l'industrie française (commerce spécial) exportés à l'étranger 1,484 millions (officiel). Voilà la vérité; nous exportons donc pour 1 milliard 247 millions de plus de marchandises que nous n'en recevons de l'étranger.

On comprend donc l'irritation, l'impatience des négociateurs anglais, quand on leur demande de nouvelles modifications. Ce serait plutôt le contraire qu'on comprendrait.

Ces faits prouvent que l'application modérée de la liberté commerciale a été favorable à l'industrie française.

M. Tézenas de Montcel, membre de la chambre de commerce de St-Etienne, démontre que M. Puyou-Quertier a voulu égarer l'opinion publique. Il cite à l'appui de ce qu'il avance le fait que M. de Montgolfier, ayant dit à la tribune que les soies pouvaient entrer en franchise en Amérique, M. Puyou l'a vivement interrompu, en s'écriant: « Elles paient 30 0/0 » (Le Journal officiel a dit 30 0/0, mais M. le ministre a très bien dit 30 0/0) Le lendemain, M. de Montgolfier montait à la tribune et prouvait par le tarif officiel des Etats-Unis que les soies entraient en complète franchise.

Mais M. Puyou avait besoin de séduire la Chambre, à propos des matières premières, et il a avancé que le droit d'entrée sur les soies rapportait au trésor américain 61 millions 500,000 francs. Or, soies, dans ce cas, voulait dire soieries, tissus de soie. Il a habilement jonglé avec les chiffres et avec les mots. L'honorable délégué signale ensuite une foule d'autres erreurs, (si on peut appeler erreurs des substitutions) et conclut qu'il n'y avait aucun point de comparaison à faire entre deux pays qui n'ont aucun point analogue: car l'un est producteur, c'est la France, qui produit plus qu'elle ne consomme, et l'autre est consommateur, c'est l'Amérique, qui ne produit pas assez pour sa consommation.

M. Alex. Léon, armateur et maître de forges à Bordeaux, dit que, représentant l'intérêt viticole, il représente les intérêts de la propriété foncière, du commerce et de l'industrie. Il déplore que la Chambre de commerce de Bordeaux ait déclaré que la protection en général était chose détestable, sauf pour le cas où elle protégerait sa propre industrie. Il dit qu'il n'est pas membre de la Chambre de commerce, mais bien le représentant d'une vaste association qui existe à Bordeaux; l'immense majorité du pays, et toute la Presse de Bordeaux sont avec eux.

Il demande la conciliation de tous les partis économiques. « Il faut, par notre union, donner un démenti à M. Puyou-Quertier. »

Nous avons tous un intérêt grave à l'entente commune, parce que si nous admettons des castes agricoles, industrielles, commerciales, nous ne sommes que faiblesse et impuissance; c'est la lutte du passé contre l'avenir et la question des droits sur les matières premières n'est qu'un prétexte,

qu'un épisode. En Angleterre, ce fut la question des céréales qui fut le prétexte, et Bordeaux l'a compris ainsi, puisqu'il est accouru pour soutenir le Nord; car s'il n'avait examiné que la question spéciale, il était désintéressé.

Mais nous avons compris, ajoute-t-il, la grande loi de la solidarité, et si nous voulons être forts, nous devons rester unis. L'honorable délégué démontre que nos intérêts sont communs en ajoutant:

La matière, c'est le pair de l'industrie: on peut la taxer par le transport: Il demande d'associer nos efforts à ceux de Bordeaux pour obtenir la liberté du droit de pavillon. Il expose qu'avant 1866, la France avait fait des traités admettant tous les pavillons en franchise, avec réciprocité des puissances étrangères; mais il fallait que la marchandise et le pavillon fussent de la même nation: le tiers-pavillon était surchargé; cette mesure était nuisible. Mais en 1866, on a proclamé la liberté de pavillon. La marine française s'est récriée, a réclamé le privilège et a demandé l'établissement d'une surtaxe, et conséquemment la hausse du fret. L'expérience prouve, maintenant, que la liberté nous a été très favorable, et la marine n'a pas déchu, au contraire. Il ajoute que si tous les pavillons étaient libres pour faire le cabotage sur les côtes de France, comme cela a lieu sur les côtes d'Angleterre, nous n'aurions jamais de crise de transports et ce serait une concurrence sérieuse faite aux chemins de fer.

Donc, il demande, que les députés du Nord appuient la liberté de pavillon, comme les députés de Bordeaux ont appuyé l'entrée en franchise des matières premières. L'honorable délégué, abordant la question des traités de commerce, dit que ces traités ont été critiqués comme devant être un coup de massue pour la grande industrie française des textiles. Il dit à l'industrie des tissus: « Comment se fait-il que vous fassiez sur les marchés étrangers, à la Plata, en Amérique, en Angleterre, au Japon, l'honneur et la gloire de la France! »

L'expérience doit dissiper les préjugés et nous vivons très bien avec les traités que nous avons, qui ont occasionné des froissements, mais au grand profit du développement. Il a fallu faire des frais considérables pour changer l'outillage; c'est comme pour le fusil ancien, et l'outillage nouveau c'est le chapeau de l'industrie. M. Puyou nous dit: « Nous ne voulons pas changer l'assiette, mais il faut la liberté de nos douanes et nous ne voulons plus être enchaînés par des traités. » Si cet argument triomphait, il y aurait un gros danger, car avec l'indécision politique en France, si on avait la liberté des tarifs, ce serait l'incertitude, et il importerait notre sécurité commerciale d'être à l'abri des soubresauts; les traités fixent des étapes qui permettent les opérations à long terme; ils sont la sauvegarde de l'industrie et du commerce. Donc, ajoute-t-il, nous devons résister à la dénonciation des traités et demander le « Statu quo ». (Approbation générale.)

Si nous sommes d'accord, nous serons les plus forts et ne céderons pas aux tentatives de désunion qu'on entreprendra contre nous.

Il conjure toute la réunion de répandre ces idées pour établir un trait d'union entre tous les intérêts français. Il faut que l'argent à payer à l'étranger vienne de l'étranger et pour cela, il faut favoriser l'exportation par la propagation de nos doctrines.

Il exprime le regret que l'agriculture se croit en opposition d'intérêts avec le commerce, tandis qu'elle est solidaire. Il faut affirmer qu'il n'y a qu'une France, agricole, industrielle et commerciale, et qu'un seul intérêt, l'intérêt français! (Applaudissements.)

A la suite de ce discours, une discussion s'engage entre plusieurs membres qui désiraient trouver le moyen pratique de nous unir et de nous entendre. Après diverses propositions, la réunion décide que les délégués présents échangeront leurs noms et se mettront en correspondance par l'intermédiaire de deux personnes de chaque ville, de manière à former ainsi le noyau d'une vaste association, qui se réunirait à Paris dans les circonstances graves où l'intérêt général serait en jeu.

La séance est levée.

Le Secrétaire,  
PAUL SCRÉPEL.